

Janie Bertrand

2 mars 2015

Bonjour Monsieur le Ministre ainsi que Mesdames et Messieurs les députés,

Je me présente, Janie Bertrand, j'ai 28 ans et je fais cette démarche de façon personnelle, je ne fais partie d'aucun organisme. Mon conjoint, Hughes Leclair, est également âgé de 28 ans et est atteint de la Fibrose Kystique. Il est atteint de cette maladie depuis sa naissance et sa condition fait en sorte qu'il est infertile et qu'il lui est impossible d'avoir un enfant sans une aide médicale. Nous sommes en couple depuis bientôt 10 ans et nous savons depuis le début de notre relation qu'il nous serait difficile d'avoir un enfant.

Pour vous mettre dans le contexte, mon conjoint est originaire de l'Ontario et moi du Québec. Nous avons donc commencé les démarches de procréation assistée en 2009 en Ontario d'abord car la gratuité n'était pas instaurée au Québec et qu'il n'y avait pas de Clinique de fertilité dans la région de l'Outaouais. Nous avons remplis les formulaires nécessaires mais nous avons décidé d'attendre encore un peu étant donné que nous n'habitons pas ensemble à ce moment là. En 2010, nous avons appris que le Québec avait adopté le projet de gratuité de la procréation assistée alors nous avons convenu d'acheter une maison du côté du Québec afin d'être admissible au programme.

Nous avons pris rendez-vous à la Clinique OVO en Août 2011 avec le docteur Sylvain Ménard. Comme nous habitons dans la région de Gatineau, la clinique est à environ 2 heures de route de la maison. Heureusement, mon frère habite dans la région de Montréal mais ce n'est pas le cas de plusieurs autres couples. Ceci engendre donc des frais de déplacement, d'hébergement, de nourriture etc. Une fois le premier rendez-vous passé, nous avons eu plusieurs tests à faire; échographies, prises de sang, opération pour retirer les spermatozoïdes de mon conjoint, prise d'hormones, injections, ponction d'ovule etc afin que notre rêve se réalise. En avril 2012, nous avons fait notre première tentative mais se fut un échec. Inutile de vous dire que ce fut très difficile sur le couple, particulièrement pour mon conjoint qui se sentait responsable et qui à ce jour se sent toujours responsable de notre situation. Nous avons pris une pause de 8 mois afin de bien s'en remettre et d'être mieux préparé pour la prochaine tentative. En février 2013, nous avons fait un 2e essai et celui-ci fut le bon. Nous sommes fier d'être les parents de notre beau petit Logan qui a maintenant 17 mois et qui nous remplit de bonheur et de fierté. Monsieur le Ministre, le parcours d'infertilité n'est pas un choix, personne ne fait ça pour le plaisir. Physiquement, c'est très éprouvant mais psychologiquement encore plus. Tu vis des doutes,

des remises en questions, des périodes de découragement etc. Le projet d'avoir un enfant est supposé être un moment heureux dans une vie alors que nous on doit se bourrer de médicaments, se donner des injections, faire la route aux 2 jours pour des échographies qui dure 10 min, prendre plusieurs journées de congé au travail et vivre des périodes intenses de stress et d'attente.

Je suis d'avis que le programme doit être étudié une fois mis en place. Il y a probablement des ajustements à faire mais il ne doit pas être aboli et la gratuité doit continuer. Comme le mentionne le projet de loi, le crédit d'impôt serait offert seulement aux couples qui n'ont pas d'enfant. Nous ne serions donc pas éligibles. Le gouvernement se permet de décider pour nous que notre famille est terminée ? Bien évidemment nous sommes chanceux et reconnaissant d'avoir un enfant en santé mais nous aimerions pouvoir lui offrir un petit frère ou une petite sœur et ça personne ne devrait avoir le droit de choisir pour nous.

L'infertilité est une maladie reconnue par l'organisme mondial de la santé donc doit être couverte par l'assurance maladie du Québec. Dans notre cas, nous ne pouvons malheureusement pas avoir d'enfant sans le processus In Vitro. L'insémination artificielle n'est pas une piste à envisager pour nous et c'est prouvé que le In Vitro est plus efficace et a plus de pourcentage de réussite.

Depuis votre annonce concernant le projet de loi 20, un gros nuage gris plane au-dessus de nos têtes. Notre projet familial vient, tout d'un coup, de prendre une autre tournure. Idéalement, on aurait aimé faire un nouvel essai lorsque notre fils aurait eu 2 ans car on voulait profiter de sa présence le plus possible, ça passe tellement vite. Par contre, le temps nous presse, on sent l'urgence d'agir car on a peur de ne pas avoir notre chance. Nous sommes allés rencontrer notre médecin afin de remettre notre dossier à jour mais on s'est rendu compte que l'ont était pas dans le bon esprit pour commencer des traitements. On pense à ça constamment et on ne veut pas se sentir pressé d'avoir un enfant car le Gouvernement veut changer la loi. Ce n'est pas souhaitable de faire ces démarches quand on vit du stress alors nous allons faire confiance à la vie. C'est déchirant de faire ce choix mais c'est la seule option qu'on voyait.

Les impacts seront immenses si la gratuité disparaît. C'est le rêve de plusieurs familles qui tombe à l'eau. Ces enfants sont notre futur, nous avons besoin d'eux pour l'économie et ils seront de futurs payeurs de taxe. On veut augmenter le taux de natalité mais on n'aide pas les familles qui ont de la difficulté à avoir des enfants. Financièrement, nous sommes dans la classe moyenne. Nous aurions à faire un emprunt à la banque avec un taux d'intérêt et prendre le risque que ceci ne fonctionne pas. Le stress est l'émotion la plus présente lorsqu'un couple commence des démarches de procréation assisté et on le sait tous combien c'est nocif sur la santé, encore plus quand tu essaye de tomber enceinte.

Je vous prie de prendre en considération mon témoignage et d'être à l'écoute des gens qui se présenteront devant vous. J'ai espoir qu'un jour j'aurai la chance de porter un enfant à nouveau et que mes enfants seront fiers que nous nous ayons battu pour eux.

Merci beaucoup

Janie Bertrand

Logan, 17 mois

